



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédures

Question écrite n° 53719

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proposition n° 61 du rapport de Pierre Delmas-Goyon intitulé « Le juge du 21e siècle : un citoyen acteur, une équipe de justice ». Ce rapport recommande de modifier l'article L. 111-12 du code de l'organisation judiciaire afin de permettre aux avocats, notamment dans les affaires relevant de la représentation obligatoire, de plaider par visioconférence en matière civile sans avoir l'obligation de se trouver dans une salle d'audience ouverte au public. Il souhaite connaître les suites qu'elle entend donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53719

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3321

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)